




Le Burkina Faso, déjà fortement fragilisé par une crise sécuritaire et humanitaire qui a accentué sa vulnérabilité dans plusieurs secteurs clefs, dont celle de la gestion des frontières et des espaces frontaliers, rencontre d'énormes défis à la suite de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie de COVID-19 a durement affecté les mobilités (des personnes et des biens) aussi bien de par son mode de contagion, qu'en raison des différentes mesures restrictives prises par le Gouvernement limitant les déplacements. Le Gouvernement a en effet successivement pris des **mesures afin de limiter et de contenir la propagation du virus** – notamment la **fermeture de toutes les frontières aériennes et terrestres**, des **limitations de mouvements strictes à l'intérieur du pays** (telles que l'interdiction de se déplacer entre régions, un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national, l'interdiction des entrées et sorties de personnes dans tous les chefs-lieux de provinces, ou la limitation du nombre de passagers dans les véhicules), ou encore la **fermeture des écoles et des lieux de culte**. Dans ce contexte,

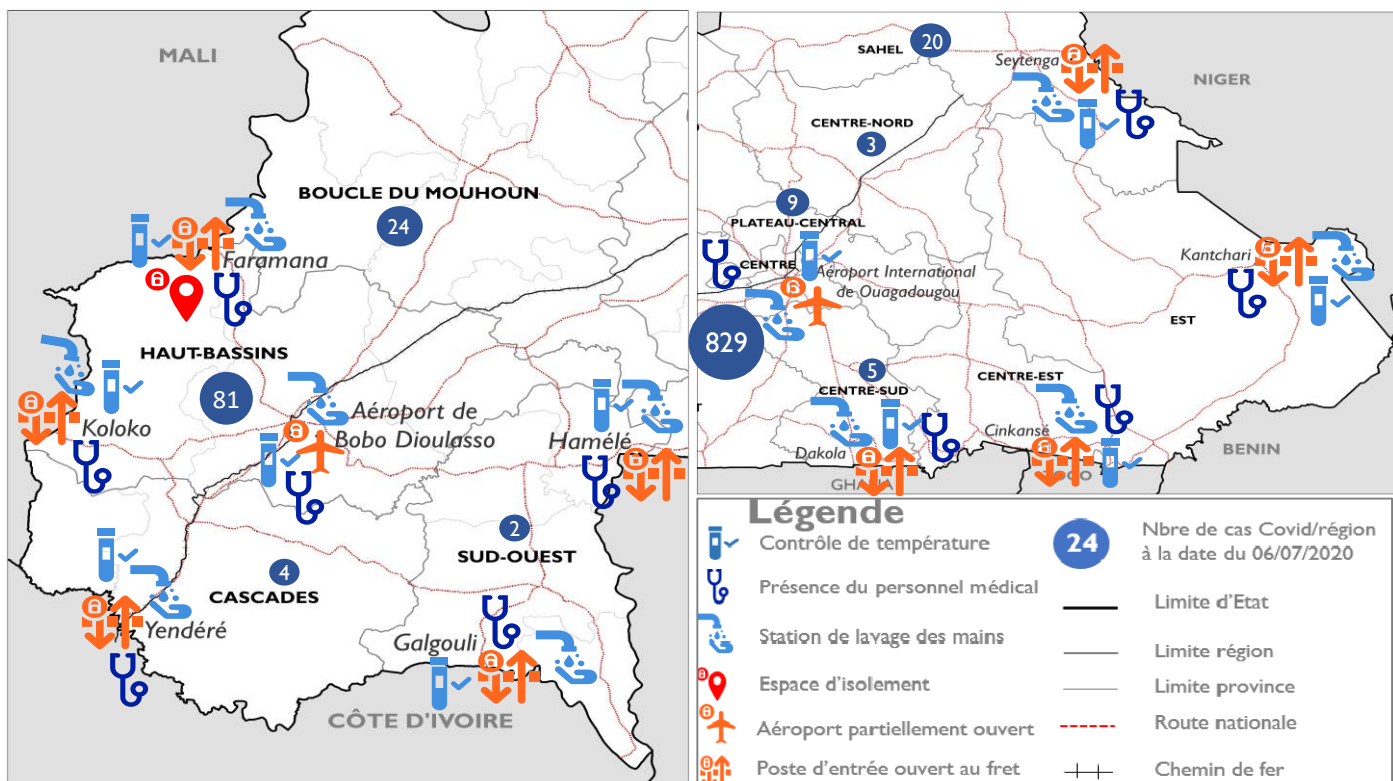
l'OIM, l'OMS, et le Gouvernement à travers le Ministère de la Santé et la Police Nationale ont conduit un exercice d'évaluation des capacités techniques et opérationnelles des principaux points d'entrée en matière de mesures de santé publique, en particulier celles relatives à la préparation et la réponse à la propagation du COVID-19. Cette évaluation permet de **cartographier les points d'entrée principaux dans le pays** et de **collecter leurs statuts opérationnels**, ainsi que de faire un **état des lieux des restrictions et des mesures sanitaires et préventives** mises en œuvre et des **mécanismes de communication des risques et d'engagement communautaire** en place au niveau de ces points. Ce rapport présente les résultats de la collecte de données effectuées au niveau de 11 points d'entrée officiels au Burkina Faso. Pour plus d'informations sur la méthodologie, consulter le cadre méthodologique au lien suivant: <https://migration.iom.int/>

MÉTHODOLOGIE

La collecte de données a été faite en utilisant un questionnaire harmonisé conduit auprès d'informateurs clés et de groupes de discussion, ainsi que d'observations directes sur le terrain. L'exercice a été conduit du 19 au 26 Juin au niveau de 11 points d'entrée du Burkina Faso par une mission conjointe OIM-OMS-Gouvernement. Les 11 points d'entrée évalués constituent les points les plus importants en termes de flux transfrontaliers, et prioritaires en termes de mesures sanitaires et préventives.

-  11 points d'entrée évalués
-  2 aéroports
-  9 points d'entrée terrestres frontaliers

POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS AU BURKINA FASO



Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Tous les points d'entrée évalués sont partiellement ouverts (ouverts uniquement au transport de marchandises). En plus du fret, les deux aéroports principaux (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) sont partiellement ouverts à l'entrée des ressortissants burkinabè en provenance des pays étrangers. Ces derniers sont placés en quarantaine pendant deux semaines à leur arrivée à Ouagadougou ou à Bobo Dioulasso. Cependant, aux points d'entrée terrestre certaines personnes contournent les voies officielles pour rentrer ou sortir du Burkina Faso (voir le rapport sur le Suivi des Urgences liées au COVID-19 #6).

11 Points d'entrée



11 partiellement ouverts



0 totalement ouverts

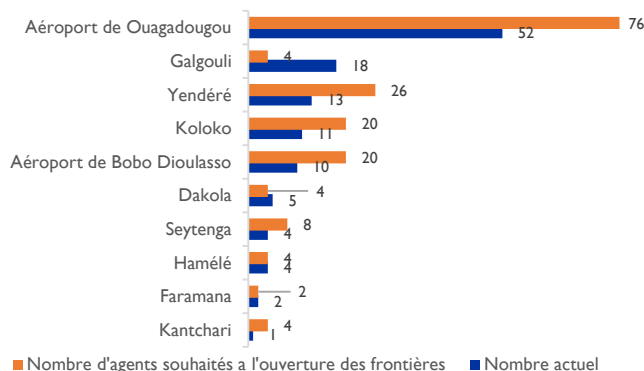


0 totalement fermés

RESUME DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PRÉSENCE DU PERSONNEL MÉDICAL

Graphique 1: Nombre d'agents de santé présents actuellement aux points d'entrée et nombre requis après la reouverture des frontières.



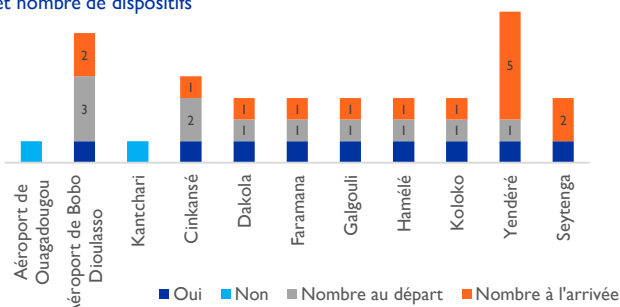
PROCÉDURES OPÉRATOIRES STANDARDISÉES



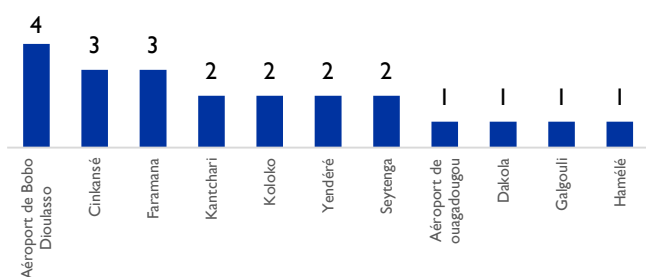
0 procédures opératoires standardisées en place

MESURES DE PRÉVENTION

Graphique 2: Présence des stations de lavage des mains aux points d'entrée et nombre de dispositifs

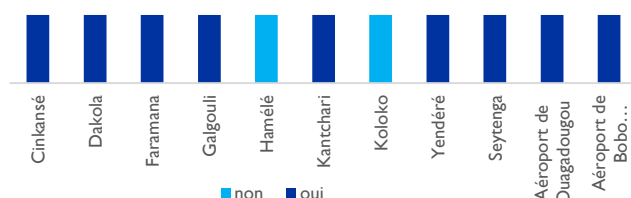


Graphique 3: Nombre de thermo Flash disponibles par points d'entrée



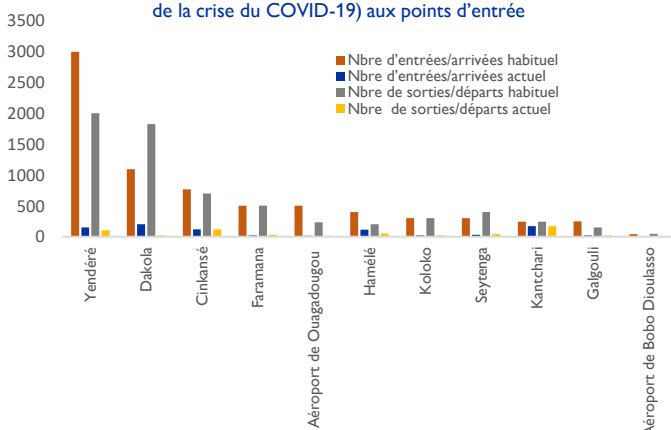
COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Graphique 4: Partage d'informations sur le COVID-19 aux points d'entrée



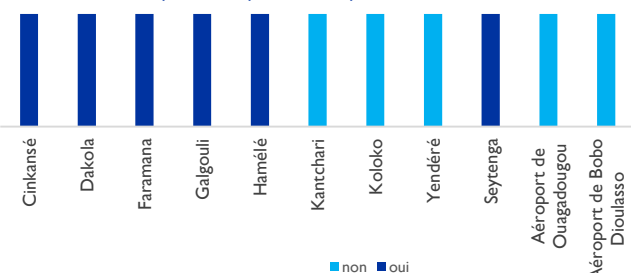
DYNAMIQUE DES FLUX

Graphique 5: Nombre quotidien d'entrées/sorties (habituel et depuis le début de la crise du COVID-19) aux points d'entrée



CONTRÔLE SANITAIRE ET RÉFÉRENCIEMENT

Graphique 6: Disponibilité d'équipement de protection individuelle pour le personnel présent aux points d'entrée



Pour plus d'informations sur la méthodologie, consulter le cadre méthodologique sur le lien suivant: <https://migration.iom.int/>



MESURES SANITAIRES MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU DES POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS

Outre les données sur les statuts opérationnels des points d'entrée et les mesures de restriction en place, les collectes de données portent également sur **l'identification des mesures sanitaires mises en œuvre au niveau de ces points d'entrée.**

Ces informations portent particulièrement sur :

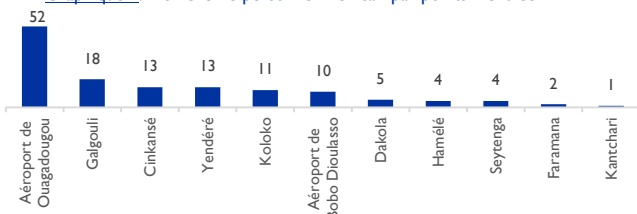
- La présence de personnel sanitaire aux points d'entrée
- La mise en place de procédures opérationnelles standard pour la gestion des flux, la protection de la santé et de la sécurité du personnel, les contrôles sanitaires, ainsi que l'enregistrement, le signalement et le référencement des voyageurs malades
- La mise en place d'activités de communication des risques et d'engagement communautaire
- L'installation de stations de lavage des mains
- La mise en place de processus de contrôle sanitaire



PRÉSENCE DU PERSONNEL MÉDICAL

Le personnel de santé est présent au niveau de tous les points d'entrée évalués et travaille en moyenne 12 heures par jour. Il s'agit d'un effectif de 12 agents en moyenne par point d'entrée. A la réouverture des frontières, les acteurs recommandent le maintien des agents de santé dans les points d'entrée ainsi que l'augmentation de leur effectif. Cependant, **aucun des points d'entrée n'est doté de personnel formé sur les procédures opératoires normalisées.**

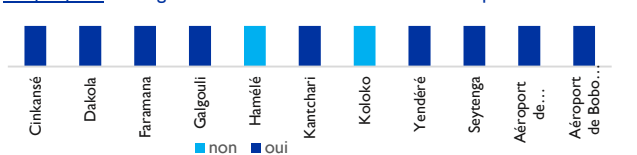
Graphique 1: Nombre de personnel médical par points d'entrée



COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Des informations générales sur la COVID-19 sont fournies au niveau de neuf points d'entrée (82% des points). Ces informations sont le plus souvent partagées au travers d'annonces sur la prévention et les risques du virus, et dans une moindre mesure via des affiches. Au niveau des onze points évalués, les voyageurs sont informés sur la démarche à suivre en cas d'apparition de symptômes.

Graphique 3: Partage d'informations sur le COVID-19 aux points d'entrée



CONTRÔLE SANITAIRE ET RÉFÉRENCIEMENT

Un contrôle médical est effectué au niveau de l'ensemble des points. Le dépistage au niveau des aéroports est fait à l'aide d'une caméra thermique qui contrôle la température des passagers à leur arrivée. Dans les points d'entrée terrestres le contrôle de température est effectué avec des thermomètres laser sans contact. Par ailleurs, au niveau des deux aéroports et des points terrestres de Faramana, Galgouli, Koloko et Seytenga (soit 55% des points) des formulaires de santé sont complétés.

La distanciation physique des passagers aussi bien à l'arrivée qu'au départ n'est pas effective du fait du manque de marquage des espaces. Des masques et des gants sont à la disposition du personnel médical au niveau des 2 aéroports (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) et de 6 points d'entrée terrestres (Cinkansé, Dakola, Faramana, Galgouli, Galgouli et Seytenga), soit 73 pour cent des points. La disponibilité de matériel médical est cependant très limitée. A l'aéroport de Ouagadougou par exemple, une seule caméra thermique est disponible et placée uniquement à l'arrivée.

Un système de référencement fonctionnel est en place au niveau des 11 points d'entrée. Il s'agit d'un système permettant de référer les personnes ayant des températures élevées aux centres de quarantaine.



PROCÉDURES OPÉRATOIRES NORMALISÉES

Les 11 points d'entrée évalués sont dépourvus de procédures opérationnelles standards pour la gestion des flux et le contrôle sanitaire.

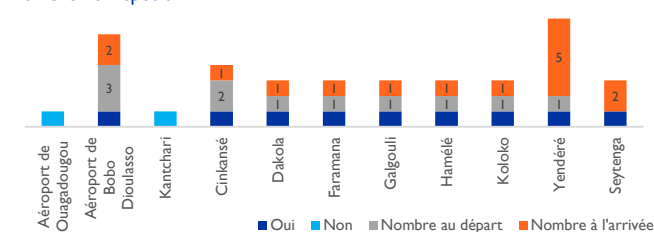


MESURES DE PRÉVENTION

Sur les 11 points d'entrée évalués, 9 dont un aéroport et 8 points terrestres (82 pour cent) ont des stations de lavage des mains installées sur place avec une disponibilité en eau et du savon. Cependant, il faut noter que **l'aéroport de Ouagadougou ne dispose pas de station de lavage des mains.** Par contre, les deux aéroports et 6 des points d'entrée terrestres évalués disposent au minimum d'un système de désinfection des mains au départ et à l'arrivée. Aussi, à l'aéroport de Ouagadougou, l'aérogare et les aéronefs sont désinfectés de manière ponctuelle, ce qui n'est pas le cas pour l'aéroport de Bobo Dioulasso. Au niveau des points d'entrée évalués (deux aéroports et 9 points d'entrée terrestres), la distanciation physique n'est pas totalement respectée et le port des masques par le personnel n'est pas totalement effectif du fait qu'ils n'en disposent pas en quantité suffisante.

Par ailleurs, en dehors de Yendéré, le contrôle sanitaire dans les autres points d'entrée terrestres (Faramana, Galgouli, Koloko, seytena, Hamélé, Kantchari, Dakola, Cinkansé), est effectué après le contrôle aux frontières par les agents de la police des frontières ce qui met à risque les agents de police.

Graphique 2: Présence des stations de lavage des mains aux points d'entrée et le nombre de dispositif



RECOMMANDATIONS

- Poursuivre l'évaluation des points d'entrée terrestres et renforcer la collecte de données sur les flux de voyageurs qui y transitent
- Renforcer l'effectif du personnel de santé au niveau des points d'entrée
- Former les acteurs de premières lignes des points d'entrée
- Elaborer des procédures opératoires normalisées pour la gestion des flux migratoires et le contrôle sanitaire
- Doter les points d'entrée (aéroports et frontières terrestres) en équipements et intrants (écrans géants, masques, gants, écran facial, caméras thermiques, dispositif de distribution automatique de gel/solutions hydro alcoolique, thermo flashes, dispositifs de lavage de mains...)
- Aménager des infrastructures adaptées pour le personnel de contrôle sanitaire et pour l'isolement des alertes / cas suspects
- Définir le circuit des voyageurs et effectuer les travaux de marquage au sol pour la distanciation physique
- Instituer un cadre de concertation entre les acteurs au niveau des points d'entrée dans le cadre de la COVID-19
- Rendre opérationnel le système de saisie des fiches voyageurs du contrôle sanitaire